



## **SECTION 2. CONSEILS SUR LA COLLECTE, L'ANALYSE ET LA COMMUNICATION DE DONNÉES SUR LES ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION**

---

Kit pratique pour collecter  
et analyser les données sur  
les attaques contre l'éducation

## EBAUCHE DE TRAVAIL

# Kit pratique pour collecter et analyser les données sur les attaques contre l'éducation

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONSEILS SUR LA COLLECTE, L'ANALYSE ET LA COMMUNICATION DE DONNÉES SUR LES ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION.....</b>	<b>7</b>
Étapes suggérées pour collecter, analyser et communiquer des données sur les attaques contre l'éducation.....	7
Étape 1. Cartographier les acteurs pertinents .....	7
Étape 2. Évaluer le paysage sécuritaire, politique et juridique .....	8
Étape 3. Développer ou mettre à jour des outils pertinents .....	9
Étape 4. Formation, sensibilisation et développement de relations avec les partenaires locaux .....	10
Étape 5. Collecte de données .....	11
Étape 6. Analyse de données .....	13
Étape 7. Communiquer les signalements d'attaques contre l'éducation .....	17
<b>Tableaux</b>	
Tableau 3 Indicateurs des attaques contre l'éducation .....	14

## SECTION 2. CONSEILS SUR LA COLLECTE, L'ANALYSE ET LA COMMUNICATION DE DONNÉES SUR LES ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION

Des analyses et des rapports de haute qualité concernant les attaques contre l'éducation reposent sur la collecte de données fiables et complètes. La GCPEA souhaite que les organisations ou les gouvernements utilisent ce *Kit pratique* comme un menu d'indicateurs possibles pour la collecte et l'analyse des données.

Les efforts de collecte de données se sont amplifiés et améliorés au fil du temps. Par exemple, le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information de l'ONU, créé en 2005, a contribué à un meilleur signalement des attaques vérifiées et a sensibilisé au besoin de spécialistes de la protection de l'enfance et des droits humains déployés au sein des missions de maintien de la paix. En outre, étant donné que les attaques contre l'éducation ont été plus largement intégrées dans la planification des interventions humanitaires et prises en charge par les Clusters éducation et protection, les efforts nationaux pour surveiller et signaler les attaques contre l'éducation se sont également améliorés dans les pays touchés par des conflits à travers le monde.

Les utilisateurs du *Kit pratique* peuvent évaluer leur niveau de capacité de collecte et d'analyse ainsi que la disponibilité d'autres données sur l'éducation,<sup>2</sup> puis sélectionner les indicateurs appropriés pour leurs besoins dans la section Indicateurs sur les attaques contre l'éducation. En fonction de la dynamique du conflit, des principaux types d'attaques contre l'éducation et d'autres tendances pertinentes, certains indicateurs et outils de ce *Kit pratique* peuvent être plus applicables que d'autres à certains contextes et organisations. Par exemple, le MRM ne collecte généralement pas de données sur les attaques contre l'enseignement supérieur, tandis que les organisations axées sur l'enseignement supérieur n'auront pas besoin d'indicateurs sur les attaques contre les écoles ou les élèves.

Bien qu'aucun modèle de collecte de données ne réponde aux particularités de chaque pays, nous encourageons les acteurs sur le terrain à envisager les étapes suivantes pour collecter, analyser et signaler les attaques contre l'éducation.

### Étapes suggérées pour collecter, analyser et communiquer des données sur les attaques contre l'éducation

#### Étape 1. Cartographier les acteurs pertinents

Les organisations sur le terrain devraient se coordonner pour évaluer les efforts de collecte de données existants. Souvent, les Clusters éducation ou protection de l'enfance sont bien placés pour assurer le suivi des attaques contre les écoles. Lorsqu'une mission de maintien de la paix ou une mission politique spéciale est active, les Clusters peuvent travailler en étroite collaboration avec ces organes pour signaler des incidents que l'ONU peut ensuite vérifier dans le cadre de l'Équipe spéciale de pays pour le mécanisme de surveillance et de notification des violations graves contre les enfants.

Les ONG, conjointement avec les Clusters, peuvent également produire des évaluations des besoins sectorielles. En outre, le ministère de l'Éducation peut saisir certaines informations pertinentes. Dans certains cas, les médias locaux peuvent également jouer un rôle actif en informant des attaques, ou bien une organisation de la société civile peut publier des rapports réguliers sur un type spécifique d'attaque contre l'éducation.

La cartographie de ces différents acteurs permet une meilleure harmonisation entre eux et prépare les prochaines étapes. Les acteurs humanitaires publient souvent un « Qui fait quoi, où et quand » (« **Who** does **What** **Where** and **When** ») ou une matrice 4W (voir un modèle ici) pour aider aux efforts de coordination entre les organisations travaillant dans certaines régions. Envisagez de faire un exercice 4W en relation avec la surveillance et la réponse aux attaques contre l'éducation.

<sup>2</sup> D'autres données sur l'éducation font référence à des ensembles de données pertinents, autres que ceux comprenant directement des attaques contre l'éducation, qui peuvent être des compléments utiles pour exécuter des analyses et comprendre l'impact des attaques. Il s'agit notamment des données administratives sur les écoles ou les universités ainsi que leurs élèves et le personnel, les évaluations des besoins des écoles, les données (H) EMIS, les lieux de scrutin (dans des contextes où les écoles servent de lieux de vote ou sont utilisées à d'autres fins politiques), les enquêtes sur les résultats scolaires, et bien d'autres.

## Questions clés

- Quels types de collecte et de communication de données nationales existent ?
- Existe-t-il un annuaire statistique annuel ?
- Existe-t-il des observatoires des droits humains ou d'autres organisations de la société civile qui collectent des données au niveau des incidents ?
- Quels acteurs surveillent les attaques contre l'enseignement supérieur ?
- Quels types d'évaluations des besoins ont lieu au niveau communautaire et prennent-elles en compte les informations sur l'éducation ou la protection ?
- Existe-t-il des variantes d'acteurs humanitaires ou de l'éducation pertinents entre les régions du pays ?
- Comment les différentes organisations collaborent-elles et se coordonnent-elles actuellement sur d'autres aspects de la réponse humanitaire ?
- Au niveau de l'école ou de l'université, quelles informations sont disponibles pour les élèves et les éducateurs sur ce qu'il faut faire en cas de différentes situations de violence ?

Certaines ressources couvrant les attaques contre l'éducation comprennent :

- [Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies OCHA Aperçu des besoins humanitaires et Plan de Réponse stratégique](#)
- [Enquêtes du Conseil des droits de l'homme de l'ONU](#)
- [Les rapports de pays et les rapports annuels de l'ONU concernant les Enfants et les conflits armés](#)
- [Les rapports des opérations de maintien de la paix et de missions politiques spécifiques de l'ONU](#)
- Les rapports des Clusters ou sous-clusters Éducation et Protection de l'enfance
- Les rapports des médias – tels que cités dans le projet Cartes et données sur les conflits et violences dans le monde (ACLEDD), la Base de données mondiale sur le terrorisme (GTD, Global Terrorism Database), ou trouvés en ligne
- [Insecurity Insight's Education in Danger Monthly News Brief](#)
- [Scholars at Risk Network's Academic Freedom Monitor](#)

## Étape 2. Évaluer le paysage sécuritaire, politique et juridique

Le suivi ainsi que la notification des attaques contre l'éducation nécessitent une évaluation du paysage sécuritaire, politique et juridique. Posséder une vue d'ensemble, en particulier en ce qui concerne toute législation nationale ou toute réforme militaire interdisant les attaques contre les écoles ou l'utilisation militaire des écoles ou des universités, peut aider à planifier le suivi et l'établissement de rapports. Des informations précises sur la sécurité et l'accès humanitaire faciliteront également la planification de la collecte de données et l'établissement de rapports sur les attaques contre l'éducation.

Cette analyse peut également soutenir ou faire partie d'une évaluation du secteur de l'éducation plus large et sensible aux conflits. Dans certains contextes, un groupe ethnique, religieux ou linguistique particulier peut être visé. Ailleurs, les attaques peuvent prendre une dimension de genre. Comprendre ces dynamiques garantira que la surveillance ne mettra aucune communauté face à un risque élevé d'attaque ou de conflit aggravé.

Une analyse du contexte sécuritaire aidera également à identifier les principales tendances des attaques contre l'éducation. Par exemple, dans certains contextes, les attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation avec des armes à feu peuvent être la forme d'attaque la plus signalée contre l'éducation. Dans d'autres contextes, les attaques contre les établissements scolaires ou universitaires peuvent se produire plus fréquemment et utiliser des armes explosives.

Les organisations doivent tenir compte du paysage politique lorsqu'elles publient des rapports concernant les attaques contre l'éducation, en particulier si cela peut conduire à des restrictions à leur accès ou à leurs opérations dans un pays. Et la connaissance du paysage politique aidera également à plaider ultérieurement pour des changements de politique.

### Questions clés

**Juridique :** Le gouvernement a-t-il approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ? Des instruments juridiques internationaux ou régionaux s'appliquent-ils ? La législation nationale codifie-t-elle les interdictions d'attaques contre l'éducation ou l'utilisation militaire des écoles et des universités ?<sup>3</sup>

**Conflit :** Les forces gouvernementales ou les groupes armés non étatiques, ou bien les deux sont-ils en train de commettre des attaques ? Les attaques se produisent-elles dans des zones contrôlées par le gouvernement ou non ? Les groupes armés non étatiques ont-ils signé des Plans d'action avec l'OSRSG-CAAC (Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des Enfants et des Conflits armés) ou des Actes d'engagement avec l'Appel de Genève ou pris d'autres mesures pour mettre fin aux attaques contre l'éducation ?

**Sécurité :** Quels sont les obstacles existants pour accéder aux zones du pays qui subissent des attaques contre l'éducation, ou qui sont susceptibles de subir des attaques à l'avenir ? Quelles organisations ont accès ? Une organisation a-t-elle formé des moniteurs locaux et communautaires ? Que peut-on faire pour garantir la sécurité des moniteurs ? Des attaques transfrontalières se produisent-elles et, dans l'affirmative, quelles sont les réponses transfrontalières ? Les écoles sont-elles fermées en raison de Covid-19, de dangers environnementaux tels que les inondations, ou d'autres facteurs ?

## Étape 3. Développer ou mettre à jour des outils pertinents

Les outils de collecte de données devraient être conçus ou mis à jour pour recueillir des informations sur les cinq formes d'attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles et des universités. Les détails pertinents sur chaque incident d'attaque comprennent le lieu, la date et l'heure de l'attaque, le type d'école ou d'université, le type d'attaque, le nombre d'élèves et de personnel de l'éducation blessés, le genre des victimes ou des élèves desservis par l'école, le nombre d'élèves fréquentant l'établissement, et d'autres détails décrits dans la section Indicateurs sur les attaques contre l'éducation.

À ce stade, les organisations qui collectent des données sur les attaques contre l'éducation devraient s'appuyer sur la cartographie des acteurs concernés (Étape 1) pour améliorer l'harmonisation intersectorielle. Les réunions inter-clusters, les forums interministériels ou d'autres cadres qui favorisent le dialogue dans différents domaines de travail peuvent faciliter les échanges nécessaires. L'exercice de cartographie de l'Étape 1 peut avoir révélé quelles organisations collectent des données sur chaque catégorie d'attaque contre l'éducation et d'utilisation militaire. Si une organisation ou un ensemble d'organisations spécifique ne collecte des données que sur une seule violation, comme le recrutement d'enfants, les organisations partenaires devraient revoir leurs outils de collecte de données afin de s'assurer que les informations pertinentes soient collectées, par exemple si le recrutement a eu lieu à l'école ou sur le trajet de l'école, puis confirmer que les données sont partagées avec les acteurs concernés. Si nécessaire, un groupe de coordination, tel qu'un Groupe de travail sur les attaques contre l'éducation formé par le Cluster Éducation, pourrait être créé afin de faciliter ces échanges.

La section Indicateurs sur les attaques contre l'éducation propose des moyens de désagréger les rapports de données pour chaque attaque – ceux-ci devraient guider la rédaction des outils de collecte de données. Par exemple, si les questionnaires d'entretien ou les instruments d'enquête n'incluent pas de questions sur le genre des élèves et des éducateurs touchés par les attaques, ces questions doivent être ajoutées aux outils. Des exemples d'outils de collecte de données figurent à l'Annexe B.

Des contextes différents, et si un MRM ou un autre système est en place ou non, influenceront également le type d'outils de suivi développés ou affinés. Par exemple, les incidents de recrutement d'enfants et de violence sexuelle à l'école ou sur le chemin de l'école peuvent être recueillis par le MRM ou le MARA ; cependant, les outils qui permettent de recueillir des données désagrégées garantissent que ces violations sont identifiées comme une attaque contre l'éducation plutôt que seulement comme un recrutement ou des violences sexuelles.

Les outils de collecte de données doivent être développés en tenant compte des conflits, en s'assurant que les questions ont été examinées pour toute sensibilité liée à l'identité du groupe, au genre ou à d'autres facteurs. Lorsque cela est possible, des informations pertinentes relatives à l'appartenance ethnique, la religion ou le genre des élèves desservis par une école concernée et son personnel de l'éducation peuvent être collectées.

En outre, les données sur les attaques peuvent être collectées en même temps que d'autres types de données sur l'éducation et donc analysées ensemble pour mieux comprendre les impacts sur l'apprentissage ou d'autres domaines.

<sup>3</sup> Le *Monitoring Education Under Attack from a Human Rights Perspective* de Droit à l'éducation, peut être une ressource utile pour identifier les instruments juridiques internationaux et déterminer les progrès qu'un gouvernement a accomplis pour respecter ses engagements à l'égard de ces instruments.

Enfin, les organisations devront planifier la saisie, la gestion et le stockage sécurisés des données. La GCPEA fournit un Modèle de données dans ce *Kit pratique*. D'autres organisations, telles que les Clusters Éducation, peuvent également rendre leurs modèles de données accessibles au public. Le système de gestion des données (par exemple, la fiche technique) doit s'aligner sur les outils utilisés pour collecter les données (par exemple, les questionnaires) afin de faciliter la saisie des données et de garantir que tous les détails pertinents sont saisis.

Compte tenu de la sensibilité des données, les organisations devraient explorer les options de sécurité des données et sélectionner celles qui correspondent le mieux à leurs besoins ainsi qu'à leurs responsabilités éthiques, telles que le cryptage des mots de passe, le stockage des données sur un serveur privé, la désidentification des données sensibles (par exemple, les noms des écoles, des élèves), et en utilisant une clé pour (dé) coder les sources. Pour plus d'informations sur la gestion sûre et éthique des données, consultez les Directives sur la responsabilité des données ([Data Responsibility Guidelines](#)) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et [The Signal Code: A Human Rights Approach to Information During Crisis](#) du Harvard Humanitarian Initiative

### Questions clés

- Les outils de collecte de données existants reflètent-ils les réalités de la situation sur le terrain ?
- Existe-t-il des impacts observés des attaques contre l'éducation sur l'apprentissage et l'éducation qu'un outil de collecte de données devrait capturer ? Par exemple, existe-t-il des impacts sur les infrastructures éducatives tels que des dommages ou des destructions qui ne sont pas pris en compte dans les instruments de collecte de données existants ?
- La collecte de données sur les attaques contre l'éducation a-t-elle lieu en même temps que la surveillance d'autres violations graves contre les enfants ou d'autres problèmes de protection de l'enfance ou d'éducation ?
- Les outils de collecte de données existants posent-ils des questions qui tiennent compte du genre ?
- Les outils de collecte de données existants tiennent-ils compte des situations de conflits ?
- Les incidents de violence sexuelle à l'école et de recrutement d'enfants par les parties au conflit sont-ils inclus dans les efforts actuels de collecte de données ?
- La saisie des données est-elle systématique ? Et le système de saisie des données s'aligne-t-il sur l'outil de collecte de données ?
- Toutes les informations s'intègrent-elles facilement dans la fiche technique ? Des colonnes supplémentaires sont-elles nécessaires pour analyser de nouvelles données quantitatives ? De nouveaux onglets sont-ils nécessaires pour stocker des données qualitatives ou des informations contextuelles ?
- Quelles stratégies de sécurité des données sont mises en place ?
- Comment les modèles de données utilisés par différents acteurs concordent-ils ?

## Étape 4. Formation, sensibilisation et développement de relations avec les partenaires locaux

Les organisations ou les gouvernements peuvent avoir besoin de former leur personnel et leurs partenaires aux bonnes pratiques en matière de collecte et de saisie de données, ainsi qu'à identifier les attaques contre l'éducation sur le terrain et à utiliser des outils appropriés pour enregistrer les incidents. Dans certains cas, il se peut que ces moniteurs collectent déjà d'autres données d'éducation ou de protection.

Dans la plupart des contextes, plus le personnel sera formé pour identifier les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire, plus les rapports seront solides et précis. Il n'est pas nécessaire que tous les membres du personnel soient formés au processus de signalement complet, mais ils doivent connaître la procédure pour informer en toute sécurité un point focal en cas d'attaque contre l'éducation ou d'utilisation militaire.

La sensibilisation des résidents locaux et des organisations de la société civile aux attaques contre l'éducation est une étape cruciale pour un meilleur suivi et un meilleur signalement. Dans certains contextes, à moins qu'une école ne soit gravement endommagée ou détruite, les communautés peuvent ne pas savoir qu'il est nécessaire de signaler la violation ou à qui elles peuvent faire un rapport. Dans d'autres cas, l'utilisation militaire des écoles est si fréquente que les communautés peuvent ne pas la considérer comme une violation qu'il est nécessaire de signaler.

Si les communautés connaissent différents types d'attaques contre l'éducation ou l'utilisation militaire des écoles et comment elles peuvent violer leurs droits, elles seront mieux équipées pour identifier et signaler les violations aux acteurs appropriés.

En outre, les médias locaux et nationaux rapportent souvent des attaques contre l'éducation ou l'utilisation militaire des établissements d'enseignement, en particulier dans des contextes où la présence médiatique internationale est limitée. Cependant, les journalistes peuvent ne pas être au courant des différentes formes d'attaques contre l'éducation, des différents cadres juridiques internationaux et nationaux liés à la protection de l'éducation, ou des méthodes de rédaction relatives aux attaques visant à fournir des détails pertinents tout en protégeant les témoins, les survivants et les victimes. Les journalistes peuvent bénéficier d'orientations en la matière. Une ressource utile : [Education Under Attack: a monitoring guide for journalists and photographers](#) de l'Initiative Droit à l'Éducation, et pour un exemple de bonnes pratiques, voir [Caught in the crossfire: The right to education in eastern Ukraine](#).

Dans la plupart des contextes, les ONG locales, ainsi que les dirigeants et les membres de la communauté, peuvent agir en tant que partenaires importants dans la collecte de données. Premièrement, ces partenaires locaux auront un accès et des connaissances que les observateurs internationaux ou basés dans les capitales, ou même les médias, peuvent ne pas avoir, ce qui signifie (a) une augmentation des signalements d'attaques et d'utilisation militaire, ce qui permettra de remédier à la sous-déclaration chronique des exactions et d'assurer un décompte total plus précis ; et (b) des flux de données diversifiés afin que les biais de signalement, tels que ceux qui visent les attaques urbaines à fort impact, soient traités en rendant les dénombrements et les analyses plus représentatifs. Deuxièmement, même lorsque les attaques et l'utilisation militaire auraient autrement été relevées par les observateurs ou les médias, les rapports des partenaires locaux sont susceptibles de (a) fournir plus de détails, de sorte qu'une ventilation plus complète soit possible ; et (b) accroître l'exactitude des signalements en permettant la triangulation des sources.<sup>4</sup> Les partenaires locaux doivent cependant être approchés de manière éthique et toute information qu'ils partagent doit être strictement volontaire.

### Questions clés

- Quelles formations pertinentes ont déjà été dispensées dans le pays ou au niveau régional ?
- Les observateurs de terrain sont-ils généralement du personnel local ou international, ou bien des partenaires communautaires ?
- Existe-t-il des organisations locales travaillant avec les communautés locales sur le signalement d'atteintes aux droits humains ?
- Des représentants de différents secteurs ont-ils été formés ou uniquement du personnel de protection ?
- Quels sont les outils, connaissances ou systèmes nécessaires afin de collecter et signaler de façon plus précise les attaques contre l'éducation ? Plus particulièrement, de quels outils les partenaires sur le terrain ou les communautés locales ont-ils besoin selon eux pour signaler les attaques ?
- Quelles sont les sources médiatiques qui informent actuellement des attaques contre l'éducation et les reportages sont-ils de bonne qualité ?
- Les journalistes ont-ils été formés aux définitions des attaques contre l'éducation et aux avantages d'inclure des détails clés dans les rapports, tels que l'auteur présumé et le genre des élèves concernés ?
- Quelles sont les perceptions locales des attaques contre l'éducation ?

## Étape 5. Collecte de données

Cette étape représente les efforts cumulés déployés au cours des quatre étapes précédentes. Avec une solide compréhension des contextes sécuritaire, juridique et humanitaire, et des efforts pour créer une collaboration et une communication intersectorielles autour des attaques contre l'éducation, ainsi que la création ou le renforcement d'outils et de systèmes de collecte solides pour le stockage de l'information, la collecte de données est prête à commencer. Les observateurs et les parties prenantes concernées sont également mieux informés sur la question et prêts à fournir des informations sur le sujet et à les collecter.

À ce stade, les utilisateurs du *Kit pratique* doivent assurer la sûreté et la sécurité des informateurs et des contrôleurs, puis entreprendre la collecte de données. Si les organisations ont déjà évalué le paysage sécuritaire à l'Étape 2, les organisations devraient également évaluer leurs propres protocoles organisationnels afin de déterminer la pertinence de la surveillance ainsi que leur disposition à déployer des moniteurs sur le terrain. Une fois que les organisations sont confiantes dans leurs procédures de gestion de la sécurité du personnel et des informateurs, elles peuvent envoyer des

<sup>4</sup> Pour en savoir plus sur l'importance d'intégrer les rapports des ONG et des communautés locales, voir : Bennouna et al., « [Monitoring and reporting attacks on education in the Democratic Republic of the Congo and Somalia](#) », *Disasters*, 2018, 42(2) : 314–335. Pour plus d'informations sur l'importance de rechercher activement des « points de données divers et contraires » pendant le suivi, voir : [Guide to: Conflict Analysis](#) (New York, UNICEF : novembre 2016), pp. 41-43.

moniteurs sur le terrain pour enquêter, interroger ou bien collecter des informations sur les attaques contre l'éducation auprès d'informateurs, notamment les administrateurs scolaires, les survivants d'attaques ou leurs familles, les chefs communautaires, les autorités locales, les auteurs d'attaques ou les professionnels de l'humanitaire. Pour plus d'informations sur les procédures de collecte de données sur le terrain, voir [\*Monitoring Education Under Attack from a Human Rights Perspective\*](#) de l'Initiative du Droit à l'Éducation. D'autres organisations peuvent plutôt être créées pour recevoir des rapports d'incidents de la part d'organisations partenaires ou de contacts dans les zones touchées par le conflit, sans envoyer de personnel dans ces zones. Les données peuvent être collectées via des entretiens numériques ou téléphoniques ou par le biais de rapports réalisés depuis des régions éloignées ou celles où des restrictions de voyage sont en place en raison de conflits, de catastrophes naturelles ou d'autres problèmes de santé et de sécurité comme Covid-19. Toutefois, des mesures de sécurité devraient toujours être en place pour les informateurs et les contrôleurs, même si les données sont collectées à distance. Cependant, d'autres organisations peuvent à la fois envoyer des observateurs dans les zones touchées par le conflit et recevoir des rapports à distance.

La collecte de données doit se faire en stricte conformité avec les principes éthiques et humanitaires de « Do No Harm » (Ne causer aucun préjudice), l'humanité et la sensibilité aux coutumes et cultures locales. Pour les utilisateurs du *Kit pratique* collectant des données primaires par le biais d'entretiens ou d'enquêtes, un protocole de référence doit être mis en place pour le signalement obligatoire ou tout autre soutien dans les cas de certaines violences, en particulier si l'on s'adresse à des enfants. Ces protocoles s'ajoutent à l'obtention du consentement éclairé (des adultes) et de l'assentiment (des enfants, ainsi que du consentement de leurs parents ou tuteurs). Pour obtenir des conseils sur la collecte de données éthique et la réponse aux signalements de violence, voir [\*Safe Schools Common Approach: Ethics and Child Safeguarding\*](#) de Save the Children, et [\*WHO Ethical and Safety Recommendation for Researching, Documenting and Monitoring Sexual Violence in Emergencies\*](#) de l'Organisation mondiale de la santé.

Pour plus d'informations sur la sûreté et la sécurité des observateurs et des informateurs, consultez le *Manuel de terrain du mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) sur les violations graves commises à l'encontre d'enfants en situation de conflits armés* (pages 22-23).<sup>5</sup> Si les informateurs ou les observateurs font face à un niveau de risque inacceptable, ou si les observateurs ne peuvent pas garantir que la collecte de données respecte les principes de « Do No Harm » ou représentent un moindre préjudice, alors la collecte de données peut devoir être reportée ou suspendue. Dans les pays dotés d'un MRM établi, les organisations qui reçoivent des rapports d'attaques contre l'éducation devraient renvoyer les informations aux points focaux concernés pour vérification. Dans d'autres circonstances, des organisations de défense des droits humains comme Amnesty International ou Human Rights Watch peuvent également vérifier les incidents selon leurs propres protocoles et normes. Bien que la vérification soit importante pour la responsabilisation, elle peut ne pas être possible ou nécessaire pour chaque incident signalé. Ce *Kit pratique* n'est pas conçu comme un guide pour la collecte de preuves recevables devant les tribunaux, bien qu'elle puisse contribuer à des efforts de responsabilisation plus larges.<sup>6</sup>

<sup>5</sup> Publié par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (OSRSG-CAAC), Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en 2014.

<sup>6</sup> Les efforts de responsabilisation sont conformes à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui engage les États à : « *Enquêter sur les allégations de violations du droit national et international applicable et, le cas échéant, poursuivre dûment les auteurs.* » Pour plus d'informations sur la responsabilité des attaques contre l'éducation, voir : Zama Coursen-Neff, « *Attacks on education : Monitoring and reporting for prevention, early warning, rapid response and accountability* », et Bede Sheppard, « *'Painful and inconvenient': Accountability for attacks on education* », dans [\*Protecting Education from Attack: A State-of-the-Art Review\*](#) (UNESCO : Paris, France : 2010), ainsi que [\*Protecting Education in Insecurity and Armed Conflict: An International Law Handbook\*](#), 2<sup>ème</sup> édition (Fondation Education Above All et British Institute of International and Comparative Law, 2019).

## Répondre aux signalements d'attaques contre l'éducation ou d'utilisation militaire

Lorsque les moniteurs collectent des informations sur les attaques contre l'éducation, ils peuvent rencontrer des situations nécessitant l'intervention de spécialistes de la protection ou d'autres intervenants. Les informateurs peuvent également rapporter des violations ou des abus qui se sont produits séparément d'une attaque mais qui ont affecté un enfant à l'école ou un membre de la communauté. Dans de tels cas, les utilisateurs du *Kit pratique* doivent suivre le protocole organisationnel et les autres mécanismes de référence établis pour répondre aux signalements lorsque cela est nécessaire et approprié.

Par exemple :

- envoyer un travailleur social ou un spécialiste de la protection pour assurer le suivi des survivants de violences sexuelles ou de recrutement d'enfants, ou suivre un mécanisme d'orientation organisationnel, si des signalements de tels abus sont reçus ;
- en cas de dommages matériels aux établissements d'enseignement, alerter le Cluster Éducation ou des mécanismes similaires pour des besoins d'assistance technique ou de réparation ; et
- soutenir la réouverture en toute sécurité des écoles ou des universités à la suite d'attaques en partageant des ressources telles que des listes de contrôle de sécurité avec les membres de la communauté locale et le personnel de l'éducation.

L'activité de cartographie recommandée à l'Étape 1 renforcera la capacité des utilisateurs du *Kit pratique* à identifier rapidement les organisations, le protocole ainsi que les ressources disponibles dans un pays ou une région qui peuvent soutenir une réponse rapide.

## Étape 6. Analyse de données

La section Indicateurs des attaques contre l'éducation de ce *Kit pratique* fournit des informations détaillées sur l'analyse de chaque forme d'attaque contre l'éducation. La section Indicateurs est divisée en huit domaines, avec 24 sous-domaines et 38 indicateurs. Chacun des 38 indicateurs suggère des calculs et une éventuelle désagrégation, ainsi que des sources de données si une organisation ne prévoit pas de collecter des données primaires.

Il est possible que toutes les formes d'attaques contre l'éducation ne se produisent pas dans tous les pays et contextes. C'est pourquoi la GCPEA suggère aux organisations de sélectionner une gamme d'indicateurs pertinents dans le cadre suivant afin de collecter des données et les calculer.

Bien que les analyses doivent être spécifiques au contexte, les Indicateurs standards peuvent valoir la peine d'être priorisés. Le nombre d'incidents signalés pour chaque type d'attaque est souvent l'information la plus urgente et ces indicateurs sont fondamentaux pour des calculs ultérieurs. Les Indicateurs supplémentaires, tels que le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés ou tués lors d'attaques contre des écoles ou lors d'une utilisation militaire, sont pertinents et peuvent atteindre des sommes importantes dans de nombreux contextes. Lorsque cela est utile et pratique, ces indicateurs devraient également être collectés. Enfin, les Indicateurs avancés, par exemple la proportion d'écoles endommagées ou les jours de scolarité manqués en raison d'attaques, sont précieux mais souvent moins urgents et peuvent nécessiter des données supplémentaires provenant d'une source extérieure. Sur la base des capacités locales et de la disponibilité des données, ces derniers indicateurs peuvent être ambitieux dans de nombreux contextes.

Ainsi, lors de la sélection des indicateurs à intégrer dans le suivi et les rapports, les organisations doivent tenir compte des principaux types d'attaques qui se produisent ou sont susceptibles de se produire dans le pays. Les désagrégations suggérées pour le ou les indicateurs devraient ensuite être reflétées dans un outil de collecte de données et un modèle de saisie de données, comme indiqué à l'Étape 3.

Ces indicateurs peuvent également aider les acteurs de l'éducation à identifier, compiler et analyser des données provenant d'autres sources (par exemple, ministère du gouvernement, ONG, référentiel statistique) pour générer une description complète des attaques contre l'éducation et de leur impact.

Tableau 3  
Indicateurs des attaques  
contre l'éducation

		Indicateurs types
		Indicateurs supplémentaires
		Indicateurs avancés
Domaine	Sous-domaine	Indicateur
<b>1 Attaques contre des écoles</b>	1.1 Incidents d'attaques contre des écoles	1.1.1 Nombre d'attaques contre les écoles signalées
		1.1.2 Proportion d'écoles qui auraient été attaquées
	1.2 Dégâts et destruction	1.2.1 Proportion d'écoles signalées comme ayant été endommagées ou ayant été détruites par des attaques
	1.3 Victimes	1.3.1 Nombre d'élèves et de personnel de l'éducation signalés comme blessés ou tués lors d'attaques contre des écoles
1.4 Conséquence sur l'éducation	1.4.1 Nombre de jours d'école qui auraient été manqués du fait d'attaques contre des écoles	
	1.4.2 Nombre signalé d'élèves ou de personnel de l'éducation dont l'éducation ou le travail a été affecté par des attaques contre des écoles	
<b>2 Attaques contre des élèves, des enseignants, et d'autres personnels de l'éducation</b>	2.1 Incidents	2.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation
		2.1.2 Nombre signalé d'incidents d'utilisation excessive de la force lors de manifestations liées à l'éducation
	2.2 Élèves ou personnel de l'éducation blessés	2.2.1 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés, tués ou enlevés dans le cadre de violences ciblées
2.2.2 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés ou tués lors d'incidents de répression		
2.3 Arrestations et détentions	2.3.1 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus	
<b>3 Utilisation militaire des écoles et des universités</b>	3.1 Incidents d'utilisation militaire	3.1.1 Nombre d'incidents signalés d'utilisation militaire d'écoles ou d'universités
		3.1.2 Nombre total de jours affectés par l'utilisation militaire
		3.1.3 Nombre d'écoles ou d'universités qui auraient été utilisées à des fins militaires
	3.2 Victimes	3.2.1 Nombre d'élèves ou de personnel de l'éducation signalés blessés ou tués lors d'utilisation militaire
	3.3 Conséquence sur l'éducation	3.3.1 Nombre total de jours signalés où les écoles ou les universités ont été fermées pour utilisation militaire
3.3.2 Nombre d'élèves ou de personnel de l'éducation dont l'éducation ou le travail auraient été affectés par l'utilisation militaire		

## Indicateurs types

## Indicateurs supplémentaires

## Indicateurs avancés

Domaine	Sous-domaine	Indicateur
4 Recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école	4.1 Incidents	4.1.1 Évaluation binaire de l'existence d'un recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école
		4.1.2 Nombre d'incidents signalés de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école
	4.2 Enfants recrutés	4.2.1 Nombre d'enfants qui auraient été recrutés à l'école ou sur le chemin de l'école
5 Violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université	5.1 Incidents	5.1.1 Évaluation binaire de l'existence de violence sexuelle à l'école ou à l'université ou sur le chemin de l'école ou de l'université
		5.1.2 Nombre d'incidents signalés de violence sexuelle à l'école ou à l'université ou sur le chemin de l'école ou de l'université
	5.2 Élèves ou personnel de l'éducation touchés	5.2.1 Nombre d'élèves ou de personnel de l'éducation qui auraient subi de la violence sexuelle à l'école ou à l'université ou sur le chemin de l'école ou de l'université
6 Attaques contre des établissements de l'enseignement supérieur	6.1 Incidents d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur	6.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des établissements d'enseignement supérieur
		6.1.2 Proportion d'établissements d'enseignement supérieur qui auraient été attaqués
	6.2 Dégâts et destruction	6.2.1 Proportion d'établissements d'enseignement supérieur signalés comme endommagés ou détruits par des attaques
	6.3 Victimes	6.3.1 Nombre d'élèves et de personnel de l'éducation signalés comme blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur
	6.4 Conséquence sur l'éducation	6.4.1 Nombre de jours d'apprentissage qui auraient été manqués du fait d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur
6.4.2 Nombre d'élèves ou de personnel de l'éducation signalés dont l'éducation ou le travail a été interrompu par des attaques contre des établissements d'enseignement supérieur		

**Indicateurs types****Indicateurs supplémentaires****Indicateurs avancés**

<b>Domaine</b>	<b>Sous-domaine</b>	<b>Indicateur</b>
<b>7 Attaques contre des élèves, des chercheurs et autres membres du personnel de l'enseignement supérieur</b>	7.1 Incidents	7.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des étudiants, des chercheurs, et d'autres membres du personnel de l'enseignement supérieur 7.1.2 Nombre d'incidents signalés d'utilisation excessive de la force lors de manifestations pour l'éducation
	7.2 Victimes	7.2.1 Nombre d'étudiants et de personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés, tués ou enlevés lors d'attaques 7.2.2 Nombre d'étudiants et de personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés ou tués lors d'incidents de répression
	7.3 Arrestations et détentions	7.3.1 Nombre d'étudiants et de personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été arrêtés ou détenus
<b>8 Attaques contre l'éducation en général</b>	8.1 Incidents d'attaques contre l'éducation et utilisation militaire	8.1.1 Nombre d'attaques contre l'éducation et incidents d'utilisation militaire d'établissements de l'éducation signalés 8.1.2 Nombre d'attaques contre l'éducation liées à la répression signalées
	8.2 Dégâts et destruction	8.2.1 Proportion d'établissements de l'éducation signalés comme endommagés ou détruits par des attaques et de l'utilisation militaire
	8.3 Élèves et personnel de l'éducation affectés	8.3.1 Nombre d'élèves et de personnel de l'éducation tués, blessés, enlevés, arrêtés ou détenus lors d'attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire 8.3.2 Nombre d'élèves et de personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus

## Étape 7. Communiquer les signalements d'attaques contre l'éducation

Une fois les données collectées, les organisations doivent partager en toute sécurité les données avec les parties prenantes locales, nationales et internationales. Les méthodes et la fréquence des rapports doivent s'aligner sur les besoins en matière de politique, de responsabilité et de prévention et de réponse des acteurs sur le terrain. Les organisations peuvent choisir de partager des données brutes, des comptes rendus d'incidents avec des journalistes, ou des rapports écrits sur les tendances des attaques.

Un gouvernement national ou une organisation internationale peut publier des données dans un annuaire statistique annuel, un aperçu des besoins humanitaires, ou d'autres documents de planification et d'établissement de rapports. Dans certains cas, des rapports mensuels sur la situation des pays, ou des tableaux de bord régionaux hebdomadaires ou bimensuels incluent des données sur les attaques contre l'éducation. Et dans d'autres cas, les organisations publient des évaluations des besoins qui incluent des données sur les attaques contre l'éducation.

Ces différents types de rapports peuvent éclairer la planification du secteur de l'éducation et diriger les ressources pour réparer les écoles ou garantir que les élèves et le personnel de l'éducation bénéficient d'un soutien adéquat pour continuer l'apprentissage. Par exemple, une compréhension de la proportion d'écoles endommagées et détruites dans un conflit appuierait non seulement la planification de l'éducation, mais également les efforts de plaidoyer auprès des gouvernements, des bailleurs de fonds et même des auteurs d'attaques.

Les organisations peuvent également envisager de publier des communiqués de presse ou de parler aux journalistes d'incidents emblématiques ou graves pour encourager une couverture nationale et internationale. Ce type de rapport peut mobiliser un soutien international et sensibiliser sur le sujet.

Le partage des rapports en toute sécurité et de manière éthique comprend l'examen et la modification minutieuse des versions préliminaires de rapports, afin de s'assurer qu'aucun détail ne soit rendu public qui pourrait porter atteinte à la dignité, à la confidentialité, à la sûreté ou à la sécurité d'un survivant d'une attaque, ou d'un établissement d'enseignement, ou d'une communauté affectée. Pour plus de détails sur des considérations éthiques pertinentes, reportez-vous à la note d'orientation d'OCHA sur [Responsible Approaches to Data Sharing](#) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) [Ethical Reporting Guidelines](#), ainsi que [The Inter-Agency Minimum Standards for Gender-Based Violence in Emergencies Programming](#) et le [Media Guidelines for Reporting on Gender-Based Violence in Humanitarian Contexts](#) du Cluster Protection dans le domaine de responsabilité de la violence sexiste.

Avec des mesures de protection et de sécurité des données appropriées en place, les organisations peuvent également envisager de rendre publics des ensembles de données entiers. Cela permettrait à des organisations comme la GCPEA d'accéder à des données et de les analyser, éventuellement en conjonction avec d'autres données pertinentes sur l'éducation, afin d'analyser plus complètement la portée et l'impact des attaques sur l'éducation ainsi que d'autres questions pertinentes.

La GCPEA publie ses données sur les sites internet de [OCHA Humanitarian Data Exchange](#) et de l'[Institut de Statistique de l'UNESCO](#) (Indicateur thématique 4.a.3).

### Questions clés

- Quels types de données sur les attaques contre l'éducation sont publiées et où ? En outre, quelles autres données concernant l'éducation ou la protection sont régulièrement publiées et où ?
- À quelle fréquence des données pertinentes sont-elles publiées ?
- Si le MRM est en place, le nombre de signalements non vérifiés est-il également publié ?
- D'autres agences de l'ONU, telles que les opérations de maintien de la paix, publient-elles régulièrement des données vérifiées par l'ONU ?
- Les données sur les attaques contre l'éducation peuvent-elles être communiquées suffisamment régulièrement pour soutenir la prévention et la réponse ?
- Les bailleurs de fonds ont-ils accès aux données sur les attaques contre l'éducation ?
- Le partage de données ventilées soutiendrait-il le plaidoyer ou la réponse ?
- Quelles sont les points sensibles autour du partage des données et quelles mesures peuvent atténuer ces risques ?
- Y a-t-il des données qui pourraient être partagées publiquement ou avec des parties prenantes spécifiques ?



# Global Coalition to **Protect** **Education from Attack**

## REMERCIEMENTS

Ce *Kit pratique* a été rédigé par Amy Kapit, Jerome Marston et Marika Tsolakis. La Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (Global Coalition to Protect Education from Attack, GCPEA) est reconnaissante de l'orientation fournie par le Groupe d'experts de référence.

La GCPEA est une coalition d'organisations qui comprend : les coprésidents Human Rights Watch et Save the Children, l'Institute of International Education (IIE), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Fondation Education Above All (EAA), Plan International, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La GCPEA est un projet du Centre Tides, une organisation à but non lucratif de type 501(c)(3).

Le *Kit pratique* est indépendant des organisations membres du Comité directeur de la GCPEA et ne reflète pas nécessairement les vues des organisations membres du Comité directeur.

Le soutien au *Kit pratique* a été fourni par Education Cannot Wait, l'UNESCO, l'UNICEF, le ministère norvégien des Affaires étrangères et un donateur anonyme.

Janvier 2021

## EBAUCHE DE TRAVAIL

---

# Kit pratique pour collecter et analyser les données sur les attaques contre l'éducation

### **Global Coalition to Protect Education from Attack**

Secrétariat

350 5th Avenue, 34th Floor, New York, New York 10118-3299

Téléphone: 1.212.377.9446 · Email: [GCPEA@protectingeducation.org](mailto:GCPEA@protectingeducation.org)

[www.protectingeducation.org](http://www.protectingeducation.org)